

République Française
Département LOIRET
Commune de Quiers-sur-Bezone

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 10/01/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Absents excusés : ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absente excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_001 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL 2025

Le conseil municipal depuis 2016 s'est engagé dans plusieurs programmes dont l'objectif premier est de reformuler le centre bourg et tous ses équipements. Il revisite les stationnements, les aires de détente, le terrain de BMX, les jardins, les zones humides, le cimetière, les bâtiments et pour cela il développe la mobilité douce, la sécurisation des sites, la mise en conformité du terrain de BMX, la défense incendie, l'entretien des locaux, la reconstruction de la salle, le devenir de la gare dans le cadre du programme Village d'Avenir, tout cela pour ouvrir le village à tous, lui donner du relief, le rendre attractif.

Pour compléter ces travaux et aménagements et conforter cette politique, le CAUE45 réalisera en 2025 une chartre qui permettra de suivre une ligne de conduite sur tous les futurs équipements et qui sera complétée par une chartre de biodiversité établie par l'OFB Centre Val de Loire et la Chartre de l'Arbre en partenariat avec Les ARF et la Région Centre.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : dans le cadre des travaux de reconstruction de la salle des fêtes, il reste des travaux à réaliser pour le projet soit abouti.

Il propose que les travaux suivants soient réalisés :

- Reformulation du parking devant la salle qui n'a jamais subi de travaux depuis au moins 20 ans, qui est actuellement en matériaux non absorbants et qui sera entièrement démonté et refait avec des matériaux perméables et dans le respect des règles PMR,

- Création d'un nouveau parking, derrière la salle matériaux perméables,
- Installation d'une cuve de récupération des eaux de ruissellement de la future construction qui permettra de stocker les eaux, les utiliser pour les besoins des services espaces verts, seul le surplus ira au préalable dans une mare adjacente avant de se déverser lentement dans la rivière.

Ces travaux prennent en compte les règles de non-artificialisation des sols et de la gestion des eaux de ruissellement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 91 506.00€ T.T.C.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat au titre de la DETR /DSIL 2025 dans le cadre du programme sports culture loisirs, salle polyvalente travaux d'aménagement et équipement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Adopte le projet intitulé : – Salle des fêtes travaux aménagement et équipements, stationnement et gestion des eaux pluviales- pour un montant de **91 506.00€ T.T.C.**
- Adopte le plan de financement ci-dessous

| <i>Dépenses (€)</i> | <i>H.T.</i> | <i>T.T.C.</i> | <i>Recettes (€)</i> | |
|---------------------|-------------|---------------|---------------------|-----------|
| Travaux | 76 255.00 | 91 506.00 | Etat 50.% | 38 127.50 |
| Maîtrise d'œuvre | 0 | 0 | Région | 0 |
| X | | | Département | |
| Y | | | Autres | 0 |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 38 127.50 |
| Total | 76 255.00 | 91 506.00 | Total | 76 255.00 |

- Sollicite une subvention de 38 127.50€ auprès de l'État DETR-DSIL 2025, correspondant à 50 % du montant hors taxe du projet.
- Charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/01/2025
Le Maire
Yohan JOBET



République Française
Département LOIRET
Commune de Quiers-sur-Bezone

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Montargis
Le : 10/01/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan,
Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absent(s) : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_002 – AMENDE DE POLICE 2025 PANNEAUX SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire expose les faits suivants : dans le cadre d'une remise à jour de l'ensemble de la signalisation routière présente ou non sur nos routes et chemins de randonnées, il y a lieu d'envisager de commander des panneaux pour être conforme à la réglementation et sécuriser les voies.

Montant du devis : 2399,86 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental du Loiret au titre des amendes de police 2025 à hauteur de 50% sur la somme de 2 399.86 € HT, (1199.93 €)
- Dit que la dépense sera inscrite en investissement au BP 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/01/2025
Le Maire
Yohan JOBET





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 10/01/2025
Et
Publication ou notification du :

Absents excusés ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absente excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_003 – VOLET 3/2025 MATERIEL ESPACES VERTS

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Les agents du service technique, espaces verts sont équipés de quelques appareils électriques. En 2025, il est programmé le remplacement de certains outils débroussailleuse, taille haie, sécateur, il a été décidé de se tourner vers les appareils électriques : L'objectif à terme serait d'être tout électrique et surtout trouver une gamme où les batteries sont utilisables sur tous les appareils.

Montant des équipements :

| | | |
|---|-------------------------|-------------------|
| 1 | Taille haie | 1102.88 € |
| 2 | Débroussailleuses | 763.50 € |
| 3 | Sécateurs | 597.50 € |
| 2 | Batteries kit universel | 1 812.00 € |
| | | 4 275.88 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité

- Décide de solliciter le Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3/2025 à hauteur de 80% sur la somme de 4 275.88 € HT, (3420.70)
- Dit que la dépense sera inscrite en investissement au BP 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/01/2025

Le Maire

Yohan JOBET



République Française
Département LOIRET
Commune de Quiers-sur-Bezonde

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Montargis
Le : 10/01/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezonde s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Absents excusés ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absente excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_004 – VOLET 3/2025 SONORISATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

A l'occasion des travaux de reconstruction de la salle, il y a lieu d'installer un système de sonorisation pour l'ensemble de la structure.

Il est prévu une régie son avec une baie 8u, 1 console numérique, un amplificateur, 6 enceintes, des micros et la pose.

Les travaux qui comprennent la fourniture et la pose de l'installation, les essais s'élèvent à 6887.32 € Ht

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité

- Décide de solliciter le Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3/2025 à hauteur de 80% sur la somme de 6 887.32 € HT, (5509.85 €)
- Dit que la dépense sera inscrite en investissement au BP 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/01/2025
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUPT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 15/01/2025
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) excusés : ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absent(s) excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_005 – CONVENTION POUR LA MISSION D'INSPECTION EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CDG45

Monsieur le Maire expose que :

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection a notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'ACFI est un professionnel de prévention permettant à la collectivité d'avoir une expertise en matière d'hygiène et de sécurité.

Les communes et les établissements publics ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- Soit en désignant un agent en interne qui doit avoir suivi la formation appropriée au préalable,
- Soit en passant convention avec le Centre de Gestion du Loiret dans le cadre d'une mise à disposition, conformément à l'article L452-44 du code général de ma fonction publique.

Le Centre de Gestion du Loiret assure ce type de mission depuis 2000.

Les coûts de cette mission sont établis sur la base d'un tarif forfaitaire annuel voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG45. Le tarif forfaitaire est fonction du nombre d'agents travaillant dans la collectivité / établissement public et inclut tous les temps de déplacements, les temps d'inspection et les temps de réalisation des rapports d'inspection.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil Municipal de faire appel au Centre de Gestion du Loiret à compter du *1^{er} janvier 2025* pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985,

Vu l'article L452-44 du code général de ma fonction publique,

Considérant que la nécessité pour la collectivité de désigner un ACFI,

Sur le rapport de *Monsieur* après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De conventionner avec le Centre de Gestion du Loiret pour bénéficier de la mission inspection en santé sécurité au travail
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (*ou annexe*)
- Que *Monsieur* est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/01/2025
Le Maire
Yohan JOBET





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezonde s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 15/01/2025
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) excusés : ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absent(s) excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_006 – TARIFS REGIE DE RECETTES MANIFESTATIONS

Dans le cadre de la régie de recettes manifestations, en date du 1^{er} janvier 2022, des tarifs par animations, par catégorie de spectacle et par tranche d'âge de population avaient été actés et validés par le SGC Montargis.

Après quelques années d'utilisation de la REGIE MANIFESTATIONS il y a lieu de prendre une délibération pour redéfinir certains tarifs dans certaines catégories de population.

Considérant la hausse des tarifs des prestations, la commission animations proposent les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

| CONCERT (bleu) | Tarif plein 18 ans et plus | Tarif réduit Enfant de 12 à 17 ans | Tarif moins de 12 ans |
|----------------|----------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| Catégorie A | 20.00 | 15.00 | 10.00 |
| Catégorie B | 15.00 | 10.00 | 5.00 |
| Catégorie C | 8.00 | 5.00 | 5.00 |
| Catégorie D | 5.00 | 5.00 | 2.00 |

| THEATRE (jaune) | Tarif plein 18 ans et plus | Tarif réduit Enfant de 12 à 17 ans | Tarif moins de 12 ans |
|-----------------|----------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| Catégorie A | 20.00 | 15.00 | 10.00 |
| Catégorie B | 15.00 | 10.00 | 5.00 |
| Catégorie C | 8.00 | 5.00 | 5.00 |
| Catégorie D | 5.00 | 5.00 | 2.00 |

| SOIREE CABARET (rouge) | Tarif plein 18 ans et plus | Tarif réduit de 12 à 17 ans | Tarif moins de 12 ans |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Catégorie A | 30.00 | 25.00 | 15.00 |
| Catégorie B | 25.00 | 20.00 | 12.00 |
| Catégorie C | 20.00 | 15.00 | 8.00 |

| REPAS DANSANT violet | Tarif plein 18 ans et plus | Tarif réduit Enfant de 12 à 17 ans | Tarif moins de 12 ans |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Catégorie A | 30.00 | 25.00 | 15.00 |
| Catégorie B | 25.00 | 20.00 | 12.00 |
| Catégorie C | 20.00 | 15.00 | 8.00 |

| CONFERENCE avec ou ateliers(vert) | Tarif plein 18 ans et plus | Tarif réduit Enfant de 12 à 17 ans | Tarif moins de 12 ans |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Catégorie A | 20.00 | 15.00 | 10.00 |
| Catégorie B | 15.00 | 10.00 | 5.00 |
| Catégorie C | 10.00 | 5.00 | 5.00 |
| Catégorie D | 5.00 | 5.00 | 2.00 |

Tous les tarifs gratuits sont supprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Valide les tarifs tels qu'ils sont définis ci-dessus,
- Valide la suppression des tickets gratuits, qui sont remplacés par des tarifs payants
- Autorise Monsieur le Maire à demander la destruction des tickets gratuits au SGC Montargis,
- Autorise Monsieur le Maire à éditer les tickets qui seront déposés au SCG de Montargis par le Régisseur ;
- **Concert :**
 - o Catégorie D – Enfants 12-17 ans
 - o Catégorie C – Enfants – 12 ans
 - o Catégorie D – Enfants – 12 ans
- **Théâtre**
 - o Catégorie D – Enfants 12-17 ans
 - o Catégorie C – Enfants – 12 ans
 - o Catégorie D – Enfants – 12 ans
- **Conférence**
 - o Catégorie D – Enfants 12-17 ans
 - o Catégorie C – Enfants – 12 ans
 - o Catégorie D – Enfants – 12 ans

En fonction du stock de tickets dans chaque catégorie, de nouveaux tickets seront imprimés par les services de la mairie et transmis au SGC de Montargis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/01/2025
Le Maire
Yohan JOBET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 15/01/2025
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) excusés : ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absente excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_007 – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Quiers-sur-Bezone tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Décision

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Quiers-sur-Bezone contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

· Faire un don d'un montant de 200.00.€

· à la Protection civile, Paris 9^{ème} 18, rue de la Rochefoucauld. Rib fourni par l'AMF.

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Décide d'octroyer la somme de 200.00 € pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte,
- Dit que la somme sera versée à la Protection Civile, Rib fourni par l'AMF.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/01/2025

Le Maire

Yohan JOBET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 9 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/12/2024.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENault Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 27/01/2025
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) excusés ayant donné procuration : M. LEBRUN Patrick à M. JOBET Yohan, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme BERTHELOT Nicole
Absente excusée : Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2025_008 – DM 3 ouverture crédit chapitre 041 dépenses recettes

Monsieur le Maire informe le conseil que pour régulariser une opération budgétaire il y a lieu de prévoir des crédits au compte 2151 chapitre 041 pour la somme de 5580.00 € et au compte 203 chapitre 041 pour la somme de 5580.00 €

Cette opération permettra d'intégrer l'audit défense incendie réalisé par le cabinet Merlin dans le chapitre 21 article 2151 (1^{er} travaux réalisés en 2024).

Après avoir entendu cette information, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à ouvrir des crédits pour la somme de 5580.00 € :

- Au compte 2151 chapitre 041
- Au compte 203 chapitre 041.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/01/2025
Le Maire
Yohan JOBET

